

Affaires courantes

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA CONCORDANCE DE CERTAINS RAPPORTS—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement vu l'urgence de la situation. Les versions anglaise et française de plusieurs rapports mensuels récemment présentés en conformité de l'article 16 de la loi sur les subventions au développement régional ne sont pas conformes. Aussi, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que cette question grave soit renvoyée au comité permanent de l'expansion économique régionale, en le chargeant d'en faire l'étude et de prendre les mesures appropriées.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Central Nova aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle exige le consentement unanime. La Chambre consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: S'il y a eu des non, je ne les ai pas entendus. Je crois devoir signaler aux députés que si l'un d'entre eux s'oppose à une motion aux termes de l'article 43 du Règlement, il doit l'indiquer clairement à la Chambre. Je ne pense pas que la présidence soit dans l'obligation de supposer que la motion ne recevra pas l'assentiment unanime. Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je crois que cette fois les non étaient plus perceptibles. Il n'y a pas consentement unanime. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je prétends que certains des documents déposés à la Chambre sont contradictoires car ils contiennent des erreurs. J'invoque le Règlement parce que le ministre, à mon avis, devrait faire une déclaration à l'appel de motions pour clarifier la question, ou encore il devrait retirer les documents déposés et les remplacer par les bons.

M. l'Orateur: Je vois que le ministre voudrait donner une réponse, mais je ne pense pas pouvoir déclarer l'intervention du député comme un rappel au Règlement. Il est clair qu'il s'agit d'une question à débattre et ce n'est pas le moment de le faire.

* * *

LES SPORTS

LES JEUX OLYMPIQUES DE MONTRÉAL EN 1976—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement.

Reconnaissant le caractère national que revêt la tenue des Jeux olympiques de Montréal en 1976, réalisant l'injustice qui existerait si, seuls les Montréalais en acquittent tous les frais, et tenant compte des nécessités financières indispensables au succès de ces compétitions, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme):

[M. l'Orateur.]

Qu'un débat spécial ait lieu, dans le plus bref délai, afin de définir la responsabilité financière de ce Parlement en rapport avec ces olympiades.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député de Joliette. Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre, selon l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être présentée.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA RETRAITE OBLIGATOIRE—RECTIFICATION D'UNE
RÉPONSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

[Traduction]

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, hier en répondant à une question posée par le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis), j'ai dit que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'avait pas parlé de retraite obligatoire. J'ai constaté mon erreur en lisant le harsard. J'avais cru que, dans sa question, il voulait parler de ceux qui avaient pris leur retraite normalement en conformité des règlements régissant l'âge de la retraite et non des cas de retraite obligatoire.

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. MacInnis: Oui, monsieur l'Orateur. Je suis heureux que le ministre ait admis à la Chambre l'emploi du mot «obligatoire». J'aimerais qu'il nous indique, le plus tôt possible, sur quoi se fonde une société d'État, la Société de développement du Cap-Breton, pour forcer des mineurs de prendre leur retraite à l'âge de 60 ans.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nous ne sommes pas encore à la période des questions. Peut-être que la question pourra alors être posée au ministre.

• (1430)

QUESTIONS ORALES

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA REPRISE DES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS—
LES DÉMARCHES DU CANADA AU SUJET DU PROGRAMME
DISC—DEMANDE D'EXPLICATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. La publication des statistiques américaines relatives aux déficits commerciaux des États-Unis nous rappelle les controverses qui subsistent entre nos deux pays dans le secteur des problèmes commerciaux. Le ministre nous dira-t-il si le gouvernement américain a demandé la reprise des entretiens sur les divergences entre nos deux pays relativement à des questions commerciales et, si oui, quand ces pourparlers reprendront-ils?